Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS02_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 19 novembre 2026
***Date convocation* : 09/11/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le neuf novembre 2026, s'est réuni, le jeudi dix-neuf novembre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**26**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF) M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF) ;
Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Melaine MORIN (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35).

Délégués suppléants : M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF) remplace Mme Mélanie MONTEMBAULT (DT Smictom PDF), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Eric PERCHAIS (Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (Smictom SE35) remplace Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) donne pouvoir à M. BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) donne pouvoir à M. LEVESQUE (Smictom PDV)

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35), Mme Virginie HATTE (Smictom PDF), M. Ronan SALAUN (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Jean-Michel PINARD (Smictom PDV), M. Bernard BOUFFARD (Smictom SE35), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), M. Jean-Yves LEBLANC (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. François LE MERLUS (Smictom PDV)

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
23 nov. 2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS02_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 19 novembre 2026

DELIBERATION N°TE CS02

1.1 Marchés Publics

OBJET : Marché d'exploitation du CTVM de Vitré – avenant n°3 à intervenir avec TRIBORD

M. Olivier BARBETTE, Vice-Président « Suivi du Centre de Transfert et de transport», expose :

Depuis le 01/04/2025, l'entreprise Tribord assure l'exploitation du quai de transfert et valorisation matière de Vitré pour les activités de transfert des emballages ménagers, papier et cartons (avec mise en balles) issus des ménages et déchèteries du territoire du SMICTOM Sud-est 35. (Délibération n°6 du 11/12/2024, montant HT 2 117 278.90 € pour une durée maximum de cinq ans)
En parallèle de cette activité de massification et transfert, Tribord réalise le tri et la mise en balles des plastiques rigides issus des déchèteries du territoire du SMICTOM des Pays de Fougères et SMICTOM Sud-est 35.
En complément de ces activités, il est proposé une activité annexe pour les Collectivités du territoire : le broyage des archives et documents confidentiels.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de S3T'ec d'intégrer à travers un avenant cette activité complémentaire (en pièce jointe de l'ordre du jour).
Il est proposé un coût à 360,00€ HT/Tonne pour cette activité de broyage avec un apport annuel estimé à environ 10 Tonnes, soit un montant annuel qui s'élève à 3 600,00€ HT pour cette prestation complémentaire.
Plus-value estimée à € 14 400 H.T, soit 0.66% du montant du marché.

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'AVENANT 3 PROPOSE.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'ADOPTER l'avenant n°3, tel que présenté,**
- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer et notifier l'avenant n°3 à intervenir avec TRIBORD pour le marché d'exploitation du CTVM de Vitré, ainsi que tous documents s'y afférents**

Présents : 26
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 28
Nombre de voix pour : 28
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

S3Tec

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel